
**Technologies de l'information —
Techniques de sécurité —
Spécifications concernant
l'expurgation numérique**

*Information technology — Security techniques — Specification for
digital redaction*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 27038:2014](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a7a90836-a09d-4e98-a0b6-98465151dd52/iso-iec-27038-2014)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a7a90836-a09d-4e98-a0b6-98465151dd52/iso-iec-27038-2014>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 27038:2014](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a7a90836-a09d-4e98-a0b6-98465151dd52/iso-iec-27038-2014)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a7a90836-a09d-4e98-a0b6-98465151dd52/iso-iec-27038-2014>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO/IEC 2014, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Termes et définitions	1
3 Symboles et abréviations	2
4 Principes généraux d'expurgation numérique	2
4.1 Introduction.....	2
4.2 Anonymisation.....	2
5 Exigences	2
5.1 Vue d'ensemble.....	2
5.2 Principes d'expurgation.....	3
6 Processus d'expurgation	4
6.1 Introduction.....	4
6.2 Documents intermédiaires au format papier.....	4
6.3 Documents intermédiaires au format d'images numériques.....	4
6.4 Expurgation numérique simple.....	4
6.4.1 Généralités.....	4
6.4.2 Encodage des caractères.....	5
6.5 Expurgation numérique complexe.....	5
6.5.1 Généralités.....	5
6.5.2 Documents dans un format complexe.....	5
6.5.3 Informations autres que du texte.....	5
6.6 Informations contextuelles.....	6
6.6.1 Introduction.....	6
6.6.2 Expurgation élémentaire.....	6
6.6.3 Expurgation étendue.....	6
7 Archivage du travail d'expurgation	6
8 Caractéristiques des outils d'expurgation numériques	6
9 Exigences pour les essais d'expurgation	7
Annexe A (informative) Expurgation de documents PDF	9

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et l'IEC (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de l'IEC participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de l'IEC collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et l'IEC, participent également aux travaux. Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et l'IEC ont créé un comité technique mixte, l'ISO/IEC JTC 1.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO/IEC 27038 a été élaborée par le comité technique ISO/TC JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 27, *Techniques de sécurité des technologies de l'information*.

ITM STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 27038:2014](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a7a90836-a09d-4e98-a0b6-98465151dd52/iso-iec-27038-2014)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a7a90836-a09d-4e98-a0b6-98465151dd52/iso-iec-27038-2014>

Introduction

Certains documents peuvent contenir des informations dont il ne faut pas qu'elles soient divulguées auprès de certaines communautés. Des documents modifiés peuvent être diffusés auprès de ces communautés, après un traitement approprié du document d'origine. Ce processus peut inclure la suppression de sections, de paragraphes ou de phrases avec, le cas échéant, la mention qu'ils ont été supprimés. Ce processus est appelé l'«expurgation» du document.

L'expurgation numérique des documents est un domaine relativement récent des pratiques de gestion documentaire, qui soulève des problèmes spécifiques et pose des risques potentiels. Lors de l'expurgation de documents numériques, il faut que les informations supprimées ne soient pas récupérables. Dès lors, il est nécessaire de prendre des précautions pour que les informations expurgées soient supprimées définitivement du document numérique (par exemple il ne faut pas qu'elles soient simplement masquées dans des parties non affichables du document).

La présente Norme internationale spécifie les méthodes d'expurgation numérique de documents numériques.

L'expurgation peut également impliquer la suppression de métadonnées du document ou la suppression de certaines informations (par exemple une image) importées dans le document.

Il peut être possible d'identifier des informations expurgées dans un document numérique expurgé d'après le contexte. Par exemple, la longueur du texte de remplacement de l'expurgation peut indiquer la longueur des informations expurgées, et donc des informations elles-mêmes. La présente Norme internationale introduit deux niveaux d'expurgation:

- l'expurgation ÉLÉMENTAIRE où le contexte n'est pas pris en considération;
- l'expurgation ÉTENDUE où le contexte est pris en considération.

Les expurgations techniques peuvent être utilisées pour l'anonymisation des informations d'un document, par exemple, par la suppression de certains noms dans les phrases. Elles peuvent également impliquer la suppression de nombres dans les phrases et leur remplacement par «XXX».

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 27038:2014](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a7a90836-a09d-4e98-a0b6-98465151dd52/iso-iec-27038-2014>

Technologies de l'information — Techniques de sécurité — Spécifications concernant l'expurgation numérique

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les caractéristiques des techniques d'expurgation numérique de documents numériques. La présente Norme internationale spécifie également les exigences concernant les outils d'expurgation logiciels et les méthodes d'essai permettant d'assurer que l'expurgation numérique a été réalisée de façon sûre.

La présente Norme internationale n'inclut pas l'expurgation d'informations de bases de données.

2 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

2.1

anonymisation

processus par lequel des informations personnellement identifiables (IPI) sont irréversiblement altérées de telle façon que le sujet des IPI ne puisse plus être identifié directement ou indirectement, que ce soit par le responsable du traitement des IPI ou en collaboration avec une quelconque autre partie

[SOURCE: ISO/IEC 29100:2011, définition 2.2]

2.2

document

informations consignées susceptibles d'être traitées sous forme d'unité

Note 1 à l'article: Les documents peuvent contenir un texte, des images, des contenus vidéo et audio, des métadonnées et d'autres contenus associés.

2.3

informations personnellement identifiables

IPI

toute information qui (a) peut être utilisée pour identifier le sujet des IPI auquel lesdites informations font référence, ou (b) est ou peut être directement ou indirectement associée à un sujet des IPI

Note 1 à l'article: Pour déterminer si le sujet des IPI est identifiable, il convient de tenir compte de tous les moyens qui peuvent être raisonnablement utilisés par le responsable de la protection de la vie privée, ou par toute autre partie, pour identifier cette personne physique.

[SOURCE: ISO/IEC 29100:2011, définition 2.9]

2.4

expurgation

suppression permanente/définitive d'informations d'un document

2.5

réviseur

personne(s) qui évalue(nt) un document concernant des exigences d'expurgation

Note 1 à l'article: Une série de personnes peuvent évaluer un document donné.

3 Symboles et abréviations

Pour les besoins du présent document, les abréviations suivantes s'appliquent.

IPI	Informations personnellement identifiables
PDF	Portable Document Format
ROC	Reconnaissance optique des caractères
XML	eXtensible Markup Language

4 Principes généraux d'expurgation numérique

4.1 Introduction

L'expurgation est réalisée afin de supprimer de façon définitive des informations spécifiques d'une copie d'un document. Il convient par exemple de l'utiliser lorsqu'un ou deux mots spécifiques, une phrase ou un paragraphe, une image, un nom, une adresse et/ou une signature doivent être supprimés d'un document avant de le divulguer à des personnes qui ne sont pas autorisées à voir les informations supprimées.

Le processus d'expurgation numérique ne consiste pas simplement à supprimer des informations, mais également à indiquer, le cas échéant, que certaines informations ont été supprimées, de sorte que le lecteur sache que le document a été expurgé. Par exemple, il peut être important de savoir que certains mots ou certains paragraphes ont été supprimés afin de conserver la sémantique des informations non expurgées.

4.2 Anonymisation

[ISO/IEC 27038:2014
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a7a90836-a09d-4e98-a0b6-98465151dd52/iso-iec-27038-2014](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a7a90836-a09d-4e98-a0b6-98465151dd52/iso-iec-27038-2014)

L'un des objectifs de l'expurgation consiste, par exemple, à supprimer des informations personnellement identifiables (IPI) d'un document (anonymisation). Lorsqu'un tel objectif est applicable, les processus d'expurgation doivent être conçus de sorte à ce que l'identité de la personne à propos de laquelle des informations sont expurgées soit protégée.

Il se peut, par exemple, que même si un nom a été expurgé d'un document, l'identité de la personne soit évidente d'après les informations restantes. Lorsque l'anonymisation est requise, toutes les informations susceptibles d'être utilisées pour identifier la personne doivent être expurgées. Cela doit inclure toutes les informations qui pourraient être utilisées conjointement à d'autres informations (qui peuvent être obtenues à partir d'autres sources) pour identifier la personne.

5 Exigences

5.1 Vue d'ensemble

Il convient que les organismes soient en mesure d'identifier les documents qui doivent être expurgés avant leur diffusion à d'autres parties de l'organisme ou à d'autres parties prenantes (comme le public).

Il convient que l'expurgation soit réalisée ou supervisée par des réviseurs possédant de solides connaissances sur les documents et en mesure de déterminer les informations à expurger. Si les réviseurs identifiant lesdites informations ne réalisent pas l'expurgation eux-mêmes, leurs instructions doivent être spécifiques, par exemple «Note du ..., numéro d'alinéa..., ligne de début... et ligne de fin...» etc.

L'expurgation doit être réalisée sur des copies du document numérique. Le processus d'expurgation doit résulter en la création d'un nouveau document numérique où la suppression complète et irréversible des informations expurgées est achevée. Ce nouveau document numérique doit être géré et supprimé de la même manière que le document d'origine.

Lors de l'identification des informations qui doivent être expurgées avant la diffusion, il convient de ne pas identifier de phrases ou de paragraphes entiers si seulement un ou deux mots de cette phrase ou de ce paragraphe doivent être expurgés, à moins que la diffusion ne permette l'identification des informations expurgées par le contexte.

Si nécessaire, les informations justifiant l'expurgation d'un document numérique doivent être associées au document numérique. Pour identifier le fait qu'un processus d'expurgation a été entrepris, les informations expurgées doivent être remplacées par une phrase indiquant que certaines informations ont été expurgées.

Lorsque l'expurgation est réalisée sur un document numérique, toute métadonnée contenue dans le document numérique doit être revue pour vérifier les exigences d'expurgation et les expurgations adéquates entreprises.

Lorsqu'une expurgation est réalisée sur un document numérique contenant des images, des informations vidéo et/ou vocales, des techniques supprimant les informations nécessaires doivent être utilisées.

5.2 Principes d'expurgation

L'expurgation des documents numériques doit s'effectuer conformément aux principes suivants:

- conservation du document numérique d'origine;

La version maître originale d'un document numérique ne doit pas être expurgée, l'expurgation doit être réalisée sur une copie du document numérique. Les documents numériques originaux (par exemple les documents non expurgés) doivent être conservés et accessibles uniquement aux personnes autorisées.

- suppression complète des informations expurgées;

L'expurgation doit irréversiblement supprimer les informations requises de la version expurgée du document. Ces informations doivent être complètement supprimées du document numérique et pas uniquement du contenu affichable.

- expurgation évaluée quant à la sécurité;

L'expurgation doit toujours être réalisée à l'aide de méthodes approuvées par l'organisme.

- environnement contrôlé;

L'expurgation électronique doit être réalisée dans un environnement fournissant un accès uniquement aux personnes formées et autorisées à réaliser l'expurgation.

- étapes intermédiaires.

Il convient de supprimer tous les documents expurgés des étapes intermédiaires du processus d'expurgation. Il convient de conserver uniquement le document numérique d'origine et la version expurgée de façon adéquate. Si un document numérique donné doit être expurgé de différentes façons (par exemple pour différents publics), alors il peut être approprié de conserver les étapes intermédiaires jusqu'à ce que les processus d'expurgation soient terminés.

Si de nombreux documents numériques existent nécessitant de nombreuses expurgations pour différentes raisons et si, avec le temps, certaines raisons justifiant cette expurgation deviennent caduques, il peut être nécessaire de créer et de conserver au fil du temps une copie intermédiaire indiquant le texte ou les objets qu'il convient d'expurger et les motifs de l'expurgation. Ces informations sont en fait expurgées lorsque la copie expurgée est générée. Cela fournit aux réviseurs la possibilité de revoir de nouveau la copie intermédiaire de documents expurgés et de supprimer les expurgations dont le motif d'expurgation est devenu caduque, sans devoir de nouveau revoir les documents concernant les motifs non caduques d'expurgation.